



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Dernière mise à jour le 29/08/2022.

OBJECTIF

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable.

- d'intervenir face à une situation d'accident de travail en portant secours à la (aux) victime(s),
- de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié(e) de l'entreprise, employé ou particulier désirant se former en tant que Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITÉS D'ACCÈS

L'inscription se fait en communiquant les coordonnées du salarié ou du particulier : son nom, nom de jeune fille si concerné, prénom, date de naissance, lieu et département de naissance, si besoin, siret de l'entreprise de rattachement et coordonnées du médecin du travail. Inscription dans un délai de 20 jours minimum pour organisation en amont, le planning des sessions est consultable via <https://www.action-securite.com/incendie/calendrier-des-formations>

ACTION SECURITE INCENDIE - N° SIRET 79921308700023 - Agrément SSIAP1 0003 - Agrément N° 4009050101 auprès de l'ADEF - Autorisation CNAPS FOR040-2023-03-22-20180645563 - Habilitation INRS SST : 1508447/2022 /sST-01/O/01 - RCS ST GEOURS DE MAREMNE - Code APE 80.10Z - 37 rue des Artisans 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE France - Tél. : 0558573102 - formation@action-securite.com - www.action-securite.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 40 01119 40 auprès du/de la Préfet de la région Nouvelle Aquitaine.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Tarif

210 € HT
par participant
1470 € HT
par groupe

Réf.

SST

Contact

0558573102
formation@action-securite.com
www.action-securite.com

PRÉ-REQUIS

Aucun

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'un entretien préalable afin de prévoir une organisation et un environnement adaptés. Un référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et au besoin vous orienter vers les partenaires spécialisés.



MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

La formation est réalisée en présentiel avec une alternance de méthode affirmative, interrogative, active et démonstrative et selon le référentiel de l'INRS Janvier 2021

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Enseignements théoriques en salle équipée avec vidéoprojecteur, exercices pratiques en salle dédiée Cas concrets et questions sur la prévention, - 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires - 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : - 1 Mannequin RCP adulte avec tapis intégré - 1 Mannequin RCP enfant - 2 Mannequins RCP nourrisson - Divers matériels pour la réalisation des simulations : plaies filets - Matériel d'entretien des mannequins et consommables : désinfectant - Gants nitrile, draps d'examens, - Plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes - 1 veste d'entraînement à la technique Heimlich Matériels conforme au référentiel de l'INRS consultable via et consultable via <https://www.action-securite.com/incendie/le-centre>

TAUX D'OBTENTION

100%



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)



PROGRAMME

1- SITUER LE CADRE REGLEMENTAIRE DE SON INTERVENTION

- Le rôle et les responsabilités du Sauveteur Secouriste du Travail
- Les conséquences humaines, financières et réglementaires des risques dans l'entreprise
- Les croyances et réalités entourant la santé et le travail

2- INSCRIRE SES ACTIONS DANS LA DEMARCHE DE PREVENTION

- Connaître son potentiel d'action dans la démarche de prévention de la structure
- Participer activement à la démarche de prévention
- Interagir efficacement avec les autres acteurs de la prévention

3- PARTICIPER A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Le processus d'apparition des risques professionnels
- Cibler et identifier les différents risques de son secteur professionnel
- Repérer les situations à risques
- Identifier les composantes d'une situation de travail à risque
- Différencier les actions de prévention, de protection et de réparation
- Les outils de recherche d'améliorations préventives

4- RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE ET EXAMINER LA VICTIME

- Identifier et supprimer le danger
- Les différents dégagements d'urgence
- La conduite à tenir en cas d'alerte aux populations et d'attentats
- Décélérer une urgence vitale

5- ALERTER ET FAIRE ALERTER

- Connaître les numéros d'urgence
- Connaître les acteurs des secours internes et externes à son entreprise
- Délivrer un message d'alerte adapté sur le fond et la forme
- Décrire efficacement une situation d'accident

6- SECOURIR LA VICTIME DE MANIERE APPROPRIEE

- Agir face à un saignement abondant
- Agir face à un étouffement
- Agir face à un malaise
- Agir face aux brûlures
- Agir face à des douleurs empêchant certains mouvements
- Agir face à des plaies sans saignement abondant
- Agir face à une victime qui ne répond pas mais respire
- Agir face à une victime qui ne répond pas et ne respire pas

Information sur la durée de validité

La durée de validité est de deux ans à date anniversaire, à échéance le titulaire du certificat devra effectuer un Maintien des Acquis et des Compétences d'une journée de 7 heures

Habilitation INRS - SST 1355001/2017/SST-01/O/01

[Article R4224-15](#)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

ACTION SECURITE INCENDIE - N° SIRET 79921308700023 - Agrément SSIAP1 0003 - Agrément N° 4009050101 auprès de l'ADEF - Autorisation CNAPS FOR040-2023-03-22-20180645563 - Habilitation INRS SST : 1508447/2022 /sST-01/O/01 - RCS ST GEOURS DE MAREMNE - Code APE 80.10Z - 37 rue des Artisans 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE France - Tél. : 0558573102 - formation@action-securite.com - www.action-securite.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 40 01119 40 auprès du/de la Préfet de la région Nouvelle Aquitaine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Article R4224-16

En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5801/>

LES PLUS

Programme conforme au référentiel de l'INRS

INTERVENANT(S)

Formateurs SST certifiés par l'INRS

ÉVALUATION

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.. Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants : • 1 victime / 1 lésion, • 1 ou plusieurs dangers persistants, • 1 ou plusieurs témoins, • des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

ATTRIBUTION FINALE

Certification des compétences SST

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Formation initiale Sauveteur secouriste du travail